

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations de développement social urbain à Villeurbanne, il est prévu une opération d'aménagement des espaces extérieurs de la résidence Alex Ribot située dans le quartier des Buers à Villeurbanne.

La résidence Alex Ribot (109 logements), sise 94 à 104, rue du 8 mai 1945, outre un peuplement de type prêt locatif aidé très social (PLATS), est caractérisée par de fortes tensions de voisinage, des accès et des espaces extérieurs inadaptés.

Les questions de vie sociale proprement dites étant prises en charge par ailleurs, les partenaires du contrat de ville ont décidé la restructuration des accès et des espaces extérieurs.

Le coût total de l'ensemble de cette opération, sous maîtrise d'ouvrage de l'OPAC de Villeurbanne, est estimé à 2 856 000 F TTC, dont la répartition entre les différents partenaires financeurs serait arrêtée ultérieurement.

Dans ce contexte, il est nécessaire de réaliser, dès maintenant, des travaux préparatoires sur les espaces extérieurs, pour accompagner les réaménagements concernant les entrées du bâtiment. Le coût de cette action, d'un montant de 185 000 F, serait intégralement pris en charge par la Communauté urbaine ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer la convention à intervenir avec l'OPAC de Villeurbanne pour le financement du programme de travaux préparatoires à l'aménagement de ces espaces,

b) - verser à l'OPAC de Villeurbanne la somme de 185 000 F correspondant à la participation financière de la communauté urbaine de Lyon.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la communauté urbaine de Lyon - exercices 1999 et suivants - compte 0657 170 - fonction 0824 - opération 0271.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

